

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

ÉLECTION PARTIELLE DU 14 JUIN 2015 DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M^e Paul Rathé, président d'élection :

aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée des secteurs concernés **district n° 1 « Hector-Charland »** et **district n° 2 « Wilfrid-Laurier »**, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour **l'élection partielle du 14 juin 2015** en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **14 juin 2015**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **30 avril 2015** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **30 avril 2015**;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **2 juin 2015**.

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés **district n° 1 « Hector-Charland »** et **district n° 2 « Wilfrid-Laurier »**, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection partielle du **14 juin 2015** en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le **14 juin 2015**;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **30 avril 2015** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **30 avril 2015**;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **30 avril 2015**;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le **2 juin 2015**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 2 juin 2015** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION
Maître Paul Rathé
399, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 1A1
Téléphone : 450 589-5671, poste 299
Courriel : dbreton@ville.lassomption.qc.ca

On peut se procurer un formulaire pour la demande d'inscription ou de procuration au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Donné à L'Assomption, le 30 avril 2015.

Le président d'élection,

M^e Paul Rathé, avocat, OMA